



Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Adresse : 30, route de Penzé - 29410 GUICLAN

Tel : 06.58.22.83.59

Email : contact@assograindesel.com

REGLEMENT INTERIEUR DU SALON DE LOISIRS CREATIFS DU DIMANCHE 9 OCTOBRE 2016

Article 1 : Le 2ème Salon de loisirs créatifs Grain de Sel du dimanche 9 Octobre 2016 est organisé par l'Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne et se déroulera dans la salle omnisports de GUICLAN . Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par l'association. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le salon de loisirs créatifs Grain de Sel est destiné aux particuliers et aux professionnels. L'ouverture au public se fera de 9h30 à 18h.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité à son inscription et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

Article 4 : Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 4 euros par mètre linéaire (et 2€ la grille) devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire « Attestation / Inscription Salon de loisirs créatifs Grain de Sel » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité.

Article 5 bis : Les personnes animant un atelier viendront avec leur propre matériel et s'engagent à respecter le créneau horaire qui leur a été attribué sur la journée du salon.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 8 : L'accès aux voitures sera réglementé. Une aire de déchargement est prévue pour les exposants à l'entrée de la salle et ne sera accessible que de 7h à 9 h et à partir de 18 h. Passé ce délai, les exposants n'auront plus accès à cette aire mais une aire attenante à la salle sera réservée.

Article 9 : Les premiers véhicules seront autorisés à occuper le parking adjacent à la salle après déchargement en fonction des places disponibles.

Article 10 : En cas d'absence non justifiée, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 11 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 12 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire ou placés sur les emplacements désignés par les organisateurs. Le chèque de caution sera restitué quand l'emplacement sera nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 13 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité ou remboursement de toutes sortes. En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Article 14 : Les organisateurs se réservent le droit de reporter la manifestation en cas d'événement impondérable.

Association Grain de Sel-enfants malades de Bretagne

Lu et approuvé,

Nom :

Signature



**2^{ème} Salon de loisirs créatifs Grain de Sel
le dimanche 9 Octobre 2016**

à la salle omnisports de GUICLAN de 9 h 30 à 18 h.

Une petite restauration aura lieu sur place. Entrée pour le public : 1,50 € (gratuit moins de 12 ans).

Bon pour un sandwich et une boisson offert aux exposants ainsi qu'un café d'accueil,

Ce salon est destiné aux particuliers et professionnels possédant un savoir-faire dans le domaine des loisirs créatifs et souhaitant proposer à la vente du matériel correspondant à leur art.

Une participation financière de 4 €/mètre linéaire (tables et chaises fournies) et 2 € par grille, vous sera demandée ainsi que l'acceptation du règlement intérieur ci-joint. Il vous est demandé de nous communiquer des photos ou un explicatif sur votre activité afin que nous puissions organiser la manifestation au mieux (si besoin de prises électriques, ne pas oublier de le signaler à l'inscription).

Nous vous proposons, si vous le souhaitez, d'animer des ateliers payants dans votre secteur d'activité (avec inscription préalable des visiteurs intéressés ou des démonstrations gratuites à l'intention du public. Prix demandé aux élèves des ateliers : 10 € par personne (la moitié de l'inscription étant reversée à notre association organisatrice du salon).

Pour la bonne organisation de ce salon, nous vous demandons de nous renvoyer le dossier d'inscription au plus tard **pour le 15 septembre 2016.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement, au plaisir de vous accueillir.

L'équipe de Grain de sel

**ATTESTATION
INSCRIPTION 2^{ème} SALON DE LOISIRS CREATIFS GRAIN DE SEL**

Se déroulant le dimanche 9 Octobre de 9 h 30 à 18 h à la salle omnisports de GUICLAN.

Je soussigné(e),
Nom et
prénom

Né(e) le

A :

Adresse:.....
.....

Code Postal :.....

Ville :.....

Téléphone :.....

mail :.....

Titulaire de la pièce d'identité N°:.....

Délivrée le:.....

par

N° de SIRET

(pour les professionnels) :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur accepter le règlement intérieur du salon.

Fait à : le.....
.....

Signature :

Ci-joint :

- Le Règlement Intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé,
- La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso(ou passeport en cours de validité),
 - J'animerai un atelier payant OUI NON
 - Activité :
 -
 - J'animerai une démonstration gratuite OUI NON
 - Activité :
 -
- Votre règlement : (4 € le mètre linéaire/ 2€ la grille) -
nombre de mètresen Espèces OU en chèque (à l'ordre de l'association)
- Un chèque de caution de 50 euros (voir article 12)

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.